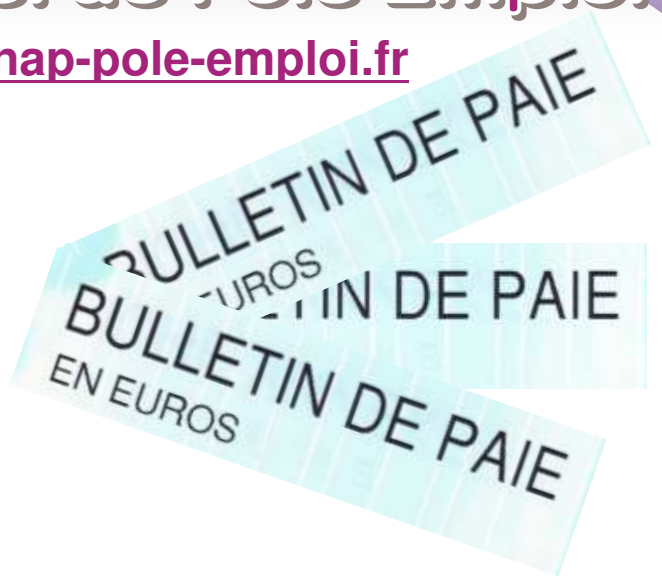


Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) pour les agents de droit privé...



La négociation porte sur la question des salaires (valeur du point d'indice et de la part fixe), des primes, des avantages en nature, etc. (article 2242-8).

Le 8 FEVRIER prochain, se tiendra une réunion entre la Direction Générale et les organisations syndicales, en vue d'un accord national pour une augmentation salariale du personnel de droit PRIVE.

Rappel : l'évolution salariale des agents de droit public continuant à être régit par le statut 2003 se fait selon l'évolution de la valeur du point de la fonction publique.

Les agents font face depuis maintenant plusieurs années à une progression historique du chômage et à un contexte économique dégradé. Ils ont dû assumer la fusion avec son cortège de mutations profondes, de remises en question des organisations et des métiers.

Après peu de chose en 2010 (+ 0.4 % au 1^{er} janvier 2010, + 0.6 % au 1^{er} septembre 2010), et rien en 2011, notre pouvoir d'achat a été très sérieusement amputé par la trop faible revalorisation salariale depuis deux ans.

Le SNAP revendique une vraie revalorisation salariale et veillera à ce que la valeur du ticket-restaurant suive le butoir fiscal.

Revaloriser les salaires des agents serait reconnaître l'investissement énorme qui a été le leur depuis la fusion et la crise économique, ainsi que les efforts importants fournis depuis la création de Pôle Emploi !

**Tenez-vous informés ...
Abonnez-vous aux publications du SNAP
Pour ce faire, envoyez nous un courriel :
syndicat.snap@pole-emploi.fr**

Paris, le 5 février 2012